



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.06

Objet :

**TRAVAUX DE LUTTE
EXTERIEURE CONTRE
LES INCENDIES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Août 2026**

Le 10 août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUE Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration : Mme LEMARCIS Sandrine), M. LE CORRE Gérald, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis relatif à l'installation d'une citerne souple d'une contenance de 120m3 permettant de couvrir le secteur « Route de Calmare » sur la commune.

Monsieur Le Maire présente le projet des travaux à envisager, création d'un caniveau, d'une plateforme, la pose de la citerne souple et l'installation d'une clôture.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise MAUGARD Espaces Verts d'un montant total HT de 22 402.00€

Considérant le projet d'installation d'une citerne souple route de Calmare,
Considérant la nécessité de se mettre en conformité avec le règlement DECI
Considérant le devis de l'entreprise Maurard Espaces Verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- **D'approuver** le devis de l'entreprise MAUGARD ESPACES VERTS pour un montant HT de 22 402.00€
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer le marché correspondant
- **Charge** Monsieur Le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, du Département et de Caux Seine Agglomération toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 10 Août 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

